



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 25 juin 2026

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 17 juin 2026

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 85
Nombre de membres en exercice : 85

Nombre de présents participant au vote : 67
Nombre de procurations : 17

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Brigitte POPARD
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Léo LACHAMBRE	Madame Aziza AGLAGAL
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Philippe NEYRAUD
Madame Céline TONOT	Madame Catherine MINAUX	Madame Bénédicte PERSON-PICARD
Madame Isabelle PASTEUR	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Madame Isabelle BARDIN
Monsieur Frédéric GOULIER	Monsieur Christian DUCHANGE	Madame Nathalie BERTILLON
Madame Catherine PETITJEAN	Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Guillaume RUET	Madame Isabelle PIERREY-ROUGET	Madame Brigitte CHAVANCE
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Marien LOVICH	Madame Valérie GRANDET
Monsieur François DESEILLE	Madame Clémentine HUGOL-GENTIAL	Monsieur Jean-Marc BOURGEON
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Maël SZABELSKI	Madame Catherine PAGEAUX
Madame Monique BAYARD	Madame Delphine BLAYA	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Benoît BORDAT	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Monsieur Ludovic GAFFET
Madame Lydie PFANDER-MENY	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Alexandre HEDDAR
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Moulay JELLAL
Monsieur Patrice CHATEAU	Monsieur Axel SIBERT	Monsieur Sébastien KENCKER
Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Madame Sandra GAUDILLIERE	Monsieur Frédéric FRACCHIOLLA
Monsieur François SARRON-PILLOT	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE	Monsieur Adrien GUENE
Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM	Madame Sabine BAILLOT	Madame Noëlle CAMBILLARD
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Thierry COUDERT	Monsieur Jean-Marie BENEY
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Mélanie FORTIER	Madame Manuela SCHAEFFER
Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Régis PETITBOULANGER	Monsieur Fabian RUINET
	Monsieur Lionel SANCHEZ	

Membres absents :

Monsieur Patrick CHAPUIS	Madame Françoise TENENBAUM pouvoir à Madame Dominique MARTIN-GENDRE
	Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Madame Catherine PETITJEAN
	Madame Mélanie BALSON pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Monsieur Maël SZABELSKI
	Monsieur Jordane GALLOIS pouvoir à Monsieur Benoît BORDAT
	Madame Christine MARTIN pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
	Monsieur Franck LEHENOFF pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Madame Stéphanie VACHEROT pouvoir à Madame Lydie PFANDER-MENY
	Monsieur Massar N'DIAYE pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Monsieur Denis GUVENATAM pouvoir à Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM
	Madame Laurence GERBET pouvoir à Monsieur Emmanuel BICHOT
	Monsieur Nouredine ACHERIA pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
	Monsieur Samuel LONCHAMPT pouvoir à Madame Bénédicte PERSON-PICARD
	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
	Monsieur Jean-Marc RETY pouvoir à Madame Céline TONOT
	Madame Céline RABUT pouvoir à Monsieur Frédéric GOULIER
	Madame Agnès BILLIET pouvoir à Monsieur Didier RELOT

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES**Créations et suppressions de postes – recrutement de contractuels**

Direction générale déléguée Ressources et services aux communes – Création d'un poste de chargé de domaine fonctionnel à la Direction du numérique

La Direction du numérique assure un rôle structurant dans la conduite de la transformation numérique des services et des métiers, tant pour les directions de Dijon Métropole que pour les communes membres. Elle accompagne, à ce titre, les évolutions liées à la transition numérique au bénéfice des services, des agents et des usagers.

Dans ce cadre, la direction compte actuellement six postes de chargé.e de domaine fonctionnel. Ces postes de catégorie A ont notamment pour mission d'accompagner les directions métiers dans leurs usages numériques et leur transformation digitale, de piloter les projets applicatifs relevant de leur périmètre fonctionnel et d'assurer la gestion évolutive des écosystèmes associés.

La Métropole et les 18 communes adhérentes disposent d'un parc de plus de 500 applicatifs métiers, caractérisés par une grande diversité de fonctionnalités et d'environnements. Dans ce contexte, les moyens actuels montrent leur limite pour répondre de manière optimale aux sollicitations croissantes.

Afin de renforcer la capacité d'accompagnement et d'assurer un niveau de service adapté aux besoins de la collectivité, il est proposé de créer un septième poste de chargé.e de domaine fonctionnel, relevant du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.

Ce poste sera ouvert au recrutement d'agents contractuels sur des contrats d'une durée de 3 ans, conformément aux articles L332-8 et L332-9 du code général de la fonction publique ainsi qu'à la délibération du 28 novembre 2024.

Direction générale déléguée de l'Urbanisme – Suppression et création de poste au sein de la Direction Droit des sols

Le service du Droit des sols assure l'instruction et le suivi des autorisations d'urbanisme pour l'ensemble des communes de Dijon Métropole, avec un volume d'activité annuel supérieur à 10 000 dossiers.

Dans un contexte de généralisation de la dématérialisation des procédures, représentant près de 80 % des dépôts, les outils numériques et la gestion des données occupent une place centrale dans le fonctionnement du service. Cette évolution implique un besoin accru de structuration et de fiabilisation des données, ainsi qu'un appui renforcé aux utilisateurs des applications métiers.

Actuellement, ces missions sont assurées de manière partielle entre plusieurs agents, notamment un poste d'assistant administratif - référent données et le poste de direction adjointe du service. Cette organisation ne permet pas d'assurer un pilotage optimal des outils ni une exploitation structurée des données produites.

Afin de répondre à ces enjeux et de renforcer l'efficacité du service, il est proposé de créer un poste dédié de gestionnaire des données et des applications métiers relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise. Ce poste permettra d'assurer le bon fonctionnement des outils numériques, d'accompagner les utilisateurs et de garantir la qualité des données nécessaires au suivi de l'activité. Cette évolution permet par ailleurs de recentrer les missions du poste de direction adjointe sur ses fonctions de pilotage et de coordination.

En contrepartie, il est proposé la suppression du poste d'assistant administratif – référent de données, relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs, ce poste n'étant plus adapté aux besoins du service avec la baisse des dépôts de dossiers physiques au profit de l'augmentation des dossiers numériques.

Direction générale déléguée de l'Urbanisme - Ouverture du poste de directeur ou directrice du foncier au grade d'administrateur territorial

La politique foncière est un levier stratégique majeur pour la mise en œuvre des projets structurants de Dijon métropole. Elle conditionne directement la capacité de la collectivité à maîtriser le foncier nécessaire à la mise en œuvre des projets structurants décidés par les élus.

La raréfaction du foncier, la mise en œuvre du Zéro Artificialisation Nette des sols (ZAN) et la complexité croissante du cadre juridique renforcent les exigences de sécurisation et d'anticipation des opérations foncières.

Dans ce cadre, la direction du foncier conduit l'ensemble des procédures de maîtrise foncière et de cessions, dans un cadre juridique complexe, évolutif et fortement exposé aux risques contentieux et financiers. Elle intervient en amont comme en aval des projets urbains, en lien étroit avec l'ensemble des directions opérationnelles, les partenaires institutionnels et les propriétaires privés.

A sa tête, le directeur ou la directrice du foncier occupe une fonction centrale, avec pour missions de :

- Piloter et conduire les projets fonciers stratégiques à forts enjeux pour la collectivité ;
- Organiser, coordonner et prioriser l'activité du service dans un contexte de contraintes foncières accrues et d'exigences réglementaires renforcées (sobriété foncière, ZAN, évolution du droit de l'urbanisme et de l'expropriation) ;
- Constituer une aide à la décision auprès de la Direction générale et des élus ;
- Sécuriser juridiquement les procédures de maîtrise foncière et de cession, incluant la négociation financière, les montages complexes et la gestion des relations avec les propriétaires privés et les partenaires institutionnels ;
- Encadrer, animer et structurer une équipe spécialisée, en veillant à l'optimisation des ressources humaines et financières et à la qualité du service rendu.

Ce poste est actuellement ouvert au cadre d'emplois des attachés territoriaux. Au regard de l'enjeu stratégique et de l'expertise attendue, il est proposé d'ouvrir ce poste au cadre d'emplois des administrateurs territoriaux, correspondant au niveau de responsabilités, d'autonomie décisionnelle et de compétence permettant la mise en œuvre des orientations de la collectivité.

Direction générale des services – Création d'un poste de chargé.e de production des magazines à la Direction de la Communication

La Direction de la Communication mutualisée assure chaque année la conception et la mise en œuvre d'un volume important d'actions de communication. Celles-ci se déclinent notamment à travers l'édition des magazines de la Ville de Dijon et de Dijon Métropole, l'organisation d'événements, les relations presse, la réalisation d'expositions, ainsi que le développement d'un ensemble d'outils numériques en constante progression (newsletters, réseaux sociaux, application OnDijon, sites Internet).

La production des contenus associés à ces supports est actuellement assurée par les agents occupant les fonctions de rédacteur en chef et de rédacteur. À ce titre, ils sont chargés de couvrir les événements organisés par la collectivité, d'accompagner les élus dans le cadre de leurs déplacements et de rédiger les articles destinés aux différents supports de communication.

Dans un contexte marqué par la diversification et l'intensification des modes d'information des usagers (supports imprimés, médias numériques, réseaux sociaux), la direction recourt régulièrement à des renforts ponctuels, notamment par l'intervention d'agents ou de pigistes, afin de maintenir un niveau de production adapté aux besoins.

Toutefois, ce fonctionnement ne permet plus de répondre de manière pérenne et satisfaisante aux attentes d'information et de communication des habitants de la collectivité.

Ainsi, il est proposé la création d'un poste de chargé.e de production des magazines relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux afin de renforcer durablement l'équipe rédactionnelle et de garantir la continuité et la qualité du service rendu tout en réduisant le recours aux renforts.

L'avis du Comité Social Territorial ayant été requis conformément à la réglementation en vigueur pour les dossiers le nécessitant.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **de supprimer et de créer** à compter du 1er juillet 2026 les postes permanents suivants :
 - A la Direction de la Communication, création d'un poste de rédacteur territorial ;
 - A la Direction du Numérique, création d'un poste d'ingénieur territorial ouvert au recrutement d'un agent contractuel sur un contrat de 3 ans, conformément aux articles L332-8 et L332-9 du code général de la fonction publique et à la délibération du 28 novembre 2024 ;
 - A la Direction Droit des sols, création d'un poste d'agent de maîtrise, suppression d'un poste d'adjoint administratif ;
 - A la Direction du Foncier, création d'un poste d'administrateur territorial.
- **d'inscrire** au budget les crédits correspondants.
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

SCRUTIN	POUR : 84	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 17 PROCURATION(S)	